

# AFFECTATION EN CLASSE DE TERMINALE

## Générale ou Technologique dans un lycée public de l'Education nationale

(Non gérée par AFFELNET lycée)

### A - GENERALITES

Le passage en terminale est de droit dans la même série dans le même établissement.  
Le dossier spécifique « dossier d'orientation et d'affectation en fin de 1<sup>ère</sup> » est l'élément de dialogue entre l'établissement, l'élève et sa famille. Il doit être complété avec rigueur.

### B – DEMANDE D’AFFECTATION

Deux situations se présentent :

#### 1- Demande d'affectation en terminale GT sans changement de lycée

Si la demande de l'élève et de sa famille correspond à une classe et spécialité de terminale du lycée où l'élève est déjà scolarisé, le dossier reste dans l'établissement, l'élève étant déjà affecté.

#### 2- Demande d'affectation en terminale GT avec changement de lycée

**a- Poursuite d'étude dans une spécialité de terminale qui n'existe pas dans l'établissement d'origine** : c'est le cas, par exemple, des élèves de 1<sup>ère</sup> STMG ou de 1<sup>ère</sup> STI2D dont la spécialité choisie en terminale n'existe pas dans l'établissement d'origine.

**b- Poursuite d'étude dans une série qui existe dans l'établissement d'origine (élèves de 1<sup>ère</sup> ou redoublants de terminale issus d'un établissement public ou privé)** : c'est le cas des élèves qui souhaitent changer de lycée pour cause de déménagement, de rapprochement géographique ou de convenance personnelle.

**c- Poursuite d'étude avec changement de série et d'établissement (élèves de 1<sup>ère</sup> ou redoublants de terminale)** : l'accord préalable du chef d'établissement d'origine est nécessaire. Sa décision est irrévocable et sans appel.

En cas de demande de changement de lycée (cas a, b ou c), le dossier de demande d'affectation « fin de 1<sup>ère</sup> GT » est renseigné par la famille puis saisi et déposé dans l'application AFFELWEB par le lycée d'origine **avant le 10 juillet 2023 à 14H** s'il s'agit d'un lycée de l'académie de Clermont. Si le lycée d'origine est extérieur à l'académie de Clermont, le dossier est adressé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (service Orientation) **avant le 10 juillet 2023 à 14H**.

### C – AFFECTATION

L'Inspecteur d'Académie réunit une commission qui examine la situation de tous les élèves souhaitant changer d'établissement -qu'ils soient issus d'un lycée public ou privé- sous condition d'une décision d'orientation vers la série de terminale concernée. Cette commission aura lieu le mercredi 12 juillet 2023.

Les résultats de l'affectation seront communiqués sous forme de listes aux établissements d'origine afin que ceux-ci puissent informer les familles à l'issue de la commission d'affectation. Un courriel individuel sera également adressé à chaque famille à compter du 13 juillet 2023.

#### **10 juillet 2023 à 14H**

Date limite de saisie dans AFFELWEB du dossier « fin de 1<sup>ère</sup> GT » (académie Clermont)

Date limite d'envoi à la DSDEN du dossier « fin de 1<sup>ère</sup> GT » (hors académie Clermont)